



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 mai 2021

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ par M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO (à partir point 1) – M. J. RANQUE (à partir du point 2) – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. C. GHIS – M. C. YOUNBI NGAMO par M. B. ZAOUÏ (en début de séance) – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN (jusqu'au point 1) – Mme H. KIRCALI par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Secrétaire de séance

M. F. BOURDEAU

La séance est ouverte à 18 heures 30.

M. le Maire

Mes chers collègues, merci, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de rejoindre vos places. Nous allons bien évidemment vérifier que le *quorum* est atteint. Il l'est visiblement, mais nous nous devons de le vérifier en procédant à l'appel. Je passe donc le micro à notre Directrice générale des services.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Très bien. Le *quorum* est atteint. Nous allons pouvoir délibérer valablement.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Au préalable, il nous faut bien sûr approuver le compte rendu de notre séance précédente, dont la plume était tenue par Madame Georget. Tout le monde a eu ce compte rendu qui, jusqu'à cet instant, n'a pas reçu de demande de modification. Je suppose donc qu'il peut être mis aux voix tel quel. Qui

est d'avis de l'adopter ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Une abstention. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34

ABSTENTION : 1 (Mme A. Méjias)

Le compte rendu de la séance du 15 avril 2021 est adopté.

M. le Maire

Si notre assemblée en était d'accord et si l'intéressé l'était également, il reviendrait dans l'ordre du tableau à Monsieur Bourdeau d'être aujourd'hui le secrétaire de nos travaux. Il est d'accord et tout le monde en est d'accord. Il en est ainsi décidé.

Monsieur Fabrice BOURDEAU est élu secrétaire de séance.

M. le Maire

Mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je voudrais très brièvement, parce qu'il n'est point utile d'être très long pour partager la douleur de ceux qui l'éprouvent au premier chef, et publiquement indiquer à notre assemblée que depuis quelques semaines, à peine quelques mois, la commune a vécu trois disparitions d'anciens élus qui ont, au moment où ils ont siégé, et quelquefois pour certains d'entre eux assez longuement, dans cette assemblée, marqué de leur présence, de leur action, de leur engagement, la vie communale, et ceci, bien au-delà des attaches partisans quelles qu'elles soient des uns et des autres.

Je veux ici évoquer brièvement la disparition, donc la mémoire de notre ex-collègue Jean Amiot, de notre ex-collègue Guy Dauvergne et plus récemment, et bien sûr, nous partageons tous auprès de Paul, son fils présent dans notre assemblée, la disparition de Roger Pelloux qui a siégé dans ce Conseil Municipal sous ma direction, de 2001 à 2008. Il a laissé, comme ceux que j'ai évoqués auparavant, un souvenir très solide dans l'institution municipale, et par la même occasion, auprès des habitants qui ont pu bénéficier de leur engagement républicain. Afin de marquer le soutien au nom de toute la population de notre assemblée à la douleur des familles et des proches, je vous invite à respecter une minute de silence.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Messieurs Jean Amiot, Guy Dauvergne et Roger Pelloux.

M. le Maire

Je vous remercie. Notre Conseil de ce soir nous amène à délibérer sur dix projets de délibération. La première d'entre elles, qui va nous être présentée par Madame Salles, notre Première adjointe, est relative au compte de gestion pour l'année 2020. Je lui cède sans délai la parole.

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant que le compte de gestion 2020 présenté par le trésorier principal n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2020.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Je vous remercie. Tout le monde a compris. C'est le document qui retrace la partie purement comptable, en écho à la partie de l'ordonnateur qui vient dans la délibération numéro 2. Je ne vois pas de question ni d'intervention sur ce compte de gestion de notre trésorier. Je vais donc le mettre aux voix. Qui est favorable à son adoption ? Avis contraires ? Il n'y en a pas ? Abstentions ? Trois abstentions. Le compte de gestion est donc approuvé.

Vote :

POUR : 32

ABSTENTIONS : 3 (M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2020.

M. le Maire

Nous passons à la délibération numéro 2 avec, bien évidemment, le même rapporteur. Il s'agit cette fois-ci du compte administratif 2020, c'est-à-dire de la réalisation de l'exercice de l'année précédente sous l'angle de l'ordonnateur, à savoir votre serviteur.

DÉLIBÉRATION N° 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant l'ensemble des écritures budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement établies pour l'année 2020 et le résultat de clôture de l'exercice, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Pour ceux parmi nous qui siègent pour la première fois dans cette assemblée, je rappelle une règle qui s'applique lors du vote du compte administratif, à savoir que l'ordonnateur des dépenses et des recettes ne participe pas au vote et doit même quitter la salle des débats au moment du vote, ce que je ferai bien évidemment. Je voudrais vous le proposer dès maintenant pour qu'à l'issue du débat que nous allons avoir, il puisse être procédé au vote. Je vous propose donc que notre Première adjointe soit chargée, en l'absence du Maire, de la présidence du vote sur ce compte administratif. Y

a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Il en est ainsi décidé.

Auparavant, bien sûr, je voudrais sans refaire ce qui a été excellemment fait par Marie-Martine Salles, insister sur quelques points qui me semblent absolument indispensables à bien affirmer s'agissant du compte administratif en termes globaux, et de ce compte administratif de l'année 2020 en termes plus précis. En termes globaux, ceci a été dit lors du vote de la première délibération, mais il faut le rappeler. Fort heureusement, et si cela n'était pas le cas, c'est qu'il y aurait d'un côté, de l'autre, ou des deux côtés, un véritable problème, les chiffres de la réalisation budgétaire de l'année 2020 sont strictement les mêmes s'agissant de l'ordonnateur des dépenses et des recettes, votre serviteur, et de celui qui, en tant que trésorier de la commune, le comptable public de la commune, à savoir notre receveur, effectue concrètement les dépenses et les recettes, c'est-à-dire ce qui est traduit dans le compte de gestion. Quand on regarde la réalisation budgétaire du côté de l'ordonnateur, on a exactement, le même résultat que lorsqu'on la regarde du côté de celui qui exécute ce que l'ordonnateur a décidé.

Cette première remarque générale influe bien évidemment sur la compréhension que l'on a de l'un et de l'autre des deux documents et de la manière dont on apprécie le vote qu'il convient d'apposer à l'un et à l'autre.

Plus précisément sur 2020, je voudrais insister sur le cumul des excédents. Dans les années terribles que nous avons connues et qui ont conduit, je vous le rappelle, à ce qu'entre l'année n et l'année n+5 ou 6, nous soyons privés de 1,7 million d'euros, l'année 6 a été la dernière année de grande diminution de l'État – je dis bien « *dernière année de grande diminution* » – parce que depuis, si sur le plan national, les choses se sont stabilisées en fonction de divers calculs et de divers éléments intégrés dans la topologie de certaines communes, les dotations ont pu continuer à baisser, ce qui est notre cas, et nous l'avons bien vu lors du vote du budget primitif. Pendant ces années terribles, nous n'avons pas manqué malgré tous les efforts qui ont été faits, et heureusement qu'ils ont commencé dès la première année de cette grande purge, d'influer sur notre épargne brute et, par la même occasion, sur notre épargne nette. Nous savons bien que l'épargne nette, c'est l'épargne brute moins globalement le remboursement du capital de la dette.

Cette année, nous basculons non pas frileusement, mais franchement, de l'autre côté, c'est-à-dire que nous retrouvons, dans des conditions extrêmement importantes et appréciables, une épargne nette. Ceci est dû au fait que globalement, d'une année sur l'autre, pendant les six dernières années, l'excédent que nous dégagions, en gros 1,8 million d'euros par an, était nécessaire à l'établissement du budget primitif. Sans une grande partie de cette recette, privés de 1,7 million d'euros, c'est-à-dire pratiquement l'équivalent de l'excédent de 1,8 million d'euros que nous dégagions, il nous fallait bien compenser ces 1,7 million d'euros, et les 1,8 million d'euros servaient à cela.

Depuis 2020 et grâce à la poursuite des efforts qui n'ont pas cessé de produire de bons effets qui se sont enracinés au point de donner le résultat que nous constatons pour 2020, non seulement nous avons continué à dégager 1,8 million d'euros par rapport aux recettes et aux dépenses de 2020 telles que votées au budget primitif, mais nous avons conservé les 1,8 million d'euros de l'année précédente qui n'ont pas été consommés, dont nous n'avons pas eu besoin pour équilibrer toute ou partie de l'exercice 2020 dans sa prévision et dans sa réalisation. Cela conduit à un excédent du double de celui des années précédentes, puisque nous avons globalement un excédent de 3,7 millions d'euros. Quand on retire le capital de la dette, le besoin de financement de la section d'investissement, dont vous avez noté qu'il est plus faible que la prévision budgétaire 2020, c'est-à-dire ce que l'on avait estimé être l'autofinancement nécessaire en plus de l'autofinancement obligatoire que constitue la dotation aux amortissements, nous avons ce résultat sur nos excédents.

C'est un résultat tout à faire remarquable. Il est dû à notre sagesse au long cours et il est dû, en accompagnement de notre sagesse au long cours, à l'excellence du travail fourni par notre administration à nos côtés. Je veux demander ici en votre nom à tous, à notre directrice générale des services, une fois de plus, de transmettre à l'ensemble des services nos félicitations et nos remerciements pour la manière dont, au quotidien, nos décisions sont mises en œuvre avec la traduction budgétaire qui en découle. C'est la première chose.

J'ai commencé à évoquer la deuxième sur l'épargne. Notre épargne nette, qui était malheureusement encore négative l'an passé, redevient très franchement positive cette année à plus de 2 millions d'euros, ce qui nous permet d'envisager la réalisation budgétaire 2021, et surtout la projection à moyen et long terme sur les années suivantes, une stabilité d'abord au niveau de notre trésorerie et de notre fonds de roulement, donc une capacité à une gestion encore plus fluide de nos budgets, que ce soit en période délicate comme celle que nous continuons à vivre au moins pour la première partie de l'année 2021, ou en période moins délicate, plus « ordinaire » comme celle que nous espérons tous à partir de la deuxième partie de cette année et pour les années qui suivent.

La dernière chose sur laquelle je veux franchement insister concerne ce qui est projeté à la minute où nous parlons : l'encours de la dette. La renégociation, notre grande sagesse en 2020, qui a conduit à ce que nous ne mobilisions pas d'emprunt, et l'épargne nette telle que je vous l'ai rappelée dans sa structure nous donnent une dette par habitant moitié moindre que celle qui est la moyenne des communes de la même strate que la nôtre, ce qui n'est pas rien. Je vous rappelle que les pouvoirs publics de l'État demandent aux collectivités que le ratio de désendettement soit compris entre 12 et 15 ans. Entre 12 et 15 ans ! Le nôtre est de 4 ans. Ce sont les 12 millions d'euros et quelques de capital de l'emprunt, divisés par les 3 millions d'euros et quelques de notre épargne brute, soit 4, ce qui correspond à ce ratio de désendettement. C'est ainsi qu'il est calculé. Bien évidemment, c'est probablement un des éléments les plus importants qu'il faut avoir à l'esprit quand on analyse la réalisation de notre exercice 2020.

Un tout dernier mot pour revenir sur l'impact tel qu'on peut essayer de l'approcher – je suis très prudent et c'est pourquoi j'utilise ces termes – de la crise sanitaire sur les finances, donc la réalisation budgétaire de la commune en 2020. Nous avons globalement, à quelques dizaines de milliers d'euros près, à peine plus de 100 000 €, un équilibre entre ce que nous avons dû dépenser en plus et ce que nous avons perçu en moins, sachant que ce que nous avons perçu en moins, c'est, bien évidemment pour beaucoup, le prix des services payé par les usagers, que la commune n'a pas assurés par la force des choses pendant un certain nombre de semaines, voire de mois en 2020, et les dépenses sont toutes les dépenses nouvelles que nous avons dû effectuer et liées à cette crise. Pourquoi est-ce pratiquement égal ? Parce qu'il faut considérer comme des produits exceptionnels les 650 000 € constitués pour moitié, de la dotation qui n'était pas prévue, que nous avons reçue, et nous avions prévu qu'elle viendrait en réduction de nos ressources pour 2021, de la CAF pour un peu plus de 300 000 €, et le remboursement pour à peu près la même somme de la part de notre assurance pour les congés maladie dont on peut penser – le travail plus fin va demander beaucoup de temps – qu'ils sont pour l'essentiel liés aux ceux qui découlent de la crise sanitaire.

C'est important à savoir pour bien mettre en valeur que si nous avons, à l'arrivée, un réalisé du budget aussi excellent que ceci apparaît très clairement dans les chiffres, si nous avons pu, en particulier, faire apparaître une épargne nette, donc un ratio de désendettement excellent tel que nous le voyons à l'écran, ce n'est pas, loin de là, du fait des moindres dépenses de l'année 2020, mais c'est le fait, pour l'essentiel, de la qualité de la gestion qui, bien évidemment, s'est poursuivie durant l'année 2020 dans tous les services qui ne pouvaient pas ne pas être assurés par la commune, nonobstant cette crise sanitaire qui a perturbé l'ensemble des institutions, l'ensemble des organisations, l'ensemble des collectivités.

Voilà ce que je voulais rappeler en résumé et en conclusion de la présentation qui vous a été faite. Bien évidemment, je laisse maintenant la parole à celles et ceux qui le souhaiteraient pour évoquer ce compte administratif. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. La lecture de ce bilan comptable 2020 peut, dans un premier temps, nous réjouir – c'est sûr, nous avons des chiffres qui paraissent être largement supérieurs à ceux des années précédentes – et nous faire croire que la situation financière de notre commune est rétablie après plusieurs années très critiques, ce que vous avez dit vous-même. En effet, ils nous font comprendre que si certains indicateurs semblent bons, d'autres montrent que cette embellie est conjoncturelle, et pas structurelle. Vous avez parlé de la diminution des dotations de l'État. Je vous rappelle que, notamment par rapport à l'épargne nette, la plupart des communes de l'agglomération n'ont pas, durant les quatre dernières années, montré de chiffres négatifs. Ils sont vérifiables. Notre ville a donc une situation effectivement particulière. En d'autres termes, ce bilan comptable 2020 correspond à une situation à court terme et non à moyen et long terme. Nous ne sommes donc pas du tout d'accord avec votre analyse.

L'épargne nette, qui effectivement permet, à partir de son épargne brute, de dégager de l'autofinancement et calculer notre capacité de désendettement, l'épargne brute servant à calculer notre capacité de désendettement par rapport à notre encours de dette, est après quatre années très négative, puisque nous étions au-delà du seuil d'alerte. Souvenez-vous, l'année dernière, nous étions au-delà du seuil d'alerte qui était au-delà de 12 ans, même au-delà de 15 ans. Il faut donc suivre l'évolution de ces chiffres et, comme le ferait tout analyste financier, avoir la tendance des prochaines années à partir de plusieurs indicateurs financiers, et pas seulement celui de notre épargne. Ce chiffre positif s'explique tout d'abord, et vous l'avez souligné, par la conjoncture. C'est pour cela que l'on parle d'une embellie conjoncturelle et non de structurelle. C'est une conjoncture particulière, celle de la crise du Covid, qui a réduit les dépenses de fonctionnement d'une manière importante, avec plus de 571 000 € de charges en moins du fait de la fermeture des services, 330 000 € de frais de personnel vacataire et en heures supplémentaires en moins. Nous pouvons donc dire que la crise est salutaire à nos finances, et non l'inverse.

La commune n'a pas fourni d'aide ni de soutien aux commerces, aux familles, aux jeunes en difficulté, comme ce fut le cas dans d'autres communes. L'autre explication concerne les dépenses de fonctionnement et la politique menée par la majorité, même si vous dites que vous pensez ne pas avoir fait une diminution des dépenses de fonctionnement, et cela depuis des années de réduction constante des dépenses de fonctionnement, le budget primitif engageant près de 27,5 millions d'euros de dépenses, ce budget ayant été voté avant la crise du Covid, contre seulement 23,7 millions d'euros réalisés. L'année 2020, comme le sera l'année 2021, est douloureuse. Dans le même temps, ont été augmentés au-delà du raisonnable les tarifs des services municipaux qui incombent aux familles, ce que nous vous avons déjà souligné. La baisse de la masse salariale s'est accélérée pour atteindre plus de 850 000 € d'économie. Nombreux sont les postes non pourvus à ce jour, comme les trois postes de policiers municipaux non pourvus ou les 21 postes aux services techniques, alors que nous cherchons à rendre la ville plus propre et plus sûre.

De plus, des aides exceptionnelles ont gonflé nos recettes de fonctionnement, augmentant ainsi notre épargne, et également celles des dotations diverses, dotations qui ont augmenté de près de 650 000 €. Ainsi, la conjoncture a favorisé une amélioration de nos finances. Pourtant, structurellement, la situation n'est pas bonne, car nos recettes restent faibles, même si les revenus issus de la perception des impôts, taxes, droits de mutation, comme l'a précisé Madame Salles, ont augmenté en 2020. Il ne sera pas possible de diminuer éternellement les dépenses de fonctionnement, sauf à faire disparaître des services et avec eux, une qualité de vie, d'attractivité pour les familles ayant des enfants. Il ne sera pas non plus possible de continuer à vendre le patrimoine communal, comme vous souhaitez le

faire une fois de plus en vendant le centre de loisirs élémentaire du Chêne qui est un équipement public. Cette année, il n'y a pas eu de vente ni de cession, mais vous en avez prévu pour l'année prochaine.

Le plus inquiétant pour nous concerne notre endettement par rapport à nos recettes. Si aujourd'hui nous avons un chiffre de notre capacité de désendettement à 4 ans, alors qu'elle était à plus de 15 ans l'année dernière et à plus de 12 ans l'année précédente, nous avons un encours de la dette qui augmente. En 2018, il était de 9,3 millions d'euros, 12,9 millions d'euros en 2020, et le budget primitif 2021 présentait la somme de 14,6 millions d'euros. Notre dette augmente donc d'une manière significative. Pour être en capacité d'emprunter, vous avez réalisé ce que tous les ménages en difficulté font, c'est-à-dire réétaler la dette pour payer sur un temps long des sommes moindres, permettant d'améliorer des indicateurs financiers, sauf qu'en réempruntant, pour investir et réaliser une partie de vos promesses électorales, vous allez augmenter à partir de 2024 les remboursements, et cela jusqu'en 2050. En analysant la page 83 du compte administratif, nous voyons très clairement que notre dette passée s'étale maintenant de 18 à 25 ans. Le problème est donc structurel, il est lié au choix politique et à la taille des investissements engagés sur quelques projets.

En étudiant le compte administratif de l'année 2020 et les cinq actes de gestion que vous avez cités, nous n'analysons pas ce bilan de la manière que vous le faites. Il n'y a pas de maîtrise des charges de fonctionnement, mais plutôt une politique d'austérité qui réduit les services publics, qui augmente le reste à charge des familles pour les différents services municipaux. Vos propositions à ce sujet sont claires : nous devons assurer un service public de qualité. Nous ne cessons de le dire depuis un an, et nos propositions sont clairement énoncées dans les articles publiés sur « ensembleautrement.org » chaque semaine. Il n'y a pas une maîtrise de la masse salariale, mais la destruction à faire fonctionner cette commune en réduisant trop fortement certains postes dans de nombreux services. La politique consistant à faire de la communication plutôt que de mettre les moyens et des personnes pour en assurer la réalisation n'est pas porteuse d'avenir. Notre proposition est de revoir, en concertation avec les différents personnels, comment faire évoluer autrement la masse salariale pour assurer plus efficacement les projets.

Il n'y a pas de maîtrise de la dette. Elle augmente et sera un héritage lourd à porter dans les années à venir. Nous devons revoir nos investissements, privilégier ceux utiles au plus grand nombre, sans vouloir posséder le plus bel équipement de la région. Notre endettement n'est pas corrélé avec nos recettes.

Enfin, pour terminer, le taux d'imposition est maintenu depuis 25 ans. C'est un bel argument électoral qui au final devient un postulat et non une posture pragmatique. La baisse des dotations et subventions et l'attribution de compensation de Grand Paris Sud qui va devenir une charge de plus en plus importante pour notre commune dans les années à venir ne vont pas améliorer nos recettes. Nous vous avons déjà proposé qu'un véritable débat s'instaure à ce sujet dans notre commune avec l'ensemble des habitants. Le journal *Les Échos* faisait il y a quelques jours le constat que 36 % des communes augmentaient leurs taux d'imposition cette année. Tous les maires de ces communes sont-ils de mauvais gestionnaires ? Je vous remercie.

(Arrivée de M. Jérémie Ranque)

M. le Maire

Merci. Madame Méjias a demandé la parole. Je vais vous la donner. Allez-y, Madame Méjias. Excusez-moi, je n'avais pas vu. Il n'y a pas beaucoup de lumière dans le fond. Allez-y, je vous en prie.

Mme Anne MEJIAS

Avant que vous répondiez à Monsieur Prilleux, j'aimerais poser une question concernant le changement de régime comptable adopté, si je me souviens bien, en novembre 2020. Vous avez proposé une délibération pour modifier le régime comptable de la comptabilité municipale. J'aimerais savoir si cela a eu un impact. Peut-on mesurer cet impact sur la dette ? Si je me souviens bien, nous avons adopté le régime comptable M14. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas celui-là. En tout cas, nous avons adopté un régime comptable qui permettait d'inscrire les provisions en recettes. J'aimerais savoir si à régime comptable constant, c'est-à-dire si nous avons gardé le même régime comptable qu'avant le changement opéré en novembre 2020, notre taux d'endettement serait amélioré ou non. J'aimerais connaître l'impact de ce changement. Avez-vous une idée sur la question ? J'aurais une deuxième question. Un audit financier a-t-il été réalisé au cours de l'année 2020 ? Serait-il possible d'avoir connaissance de cet audit financier ? Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Méjias. Je vais tout d'abord répondre à vos deux questions, parce qu'il est simple et rapide de le faire. Le changement de régime comptable, dont vous avez parlé, a-t-il une incidence sur ce compte administratif, et en particulier ce qui relève de l'encours de la dette ? La réponse est clairement « non ». Comme la réponse est « non », il n'y a pas à mesurer la part de l'impact dans nos résultats, puisqu'il n'y a pas d'impact du tout. Puisque nous ne sommes pas sur Combs-la-Ville d'hier qui était très mal et Combs-la-Ville de demain qui sera également très mal à partir du moment où nous en serons les gestionnaires, nous sommes sur l'année 2020. Sur l'année 2020, il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunt, ce qui joue quand même énormément sur le ratio par habitant et le ratio de désendettement à partir du moment où le volume global de la dette rapporté au nombre d'habitants est lui-même déjà très faible par rapport à la moyenne de la strate, je le rappelle. Sur votre première question, la réponse est clairement « non ».

À la deuxième question « y a-t-il eu un audit financier ? », non. Comme toutes les collectivités, nous sommes régulièrement visités par la Chambre régionale des comptes. Je tiens à la disposition de tous ceux qui le souhaitent le dernier rapport en date de la Chambre régionale des comptes qui est très éloquent par sa clarté et sa brièveté, puisqu'il est extrêmement rare – je sais que cela ne va pas faire plaisir à certains ici – d'avoir un jugement de la Chambre régionale des comptes sur la réalisation des gestions durant toutes les années de l'examen très précautionneux par la Chambre régionale des comptes d'une commune. Le dernier état, comme les précédents d'ailleurs, fait valoir que la Chambre régionale des comptes n'a rien à dire – rien à dire ! – par rapport à la manière dont la commune est gérée. Si elle avait des choses à dire – la plupart du temps, quand elle a des choses à dire, ce sont des choses plutôt désagréables –, elle ne se gênerait pas pour le faire, comme elle le fait avec d'autres communes. Pour nous, il n'y a pas de tels commentaires de la part de la Chambre régionale des comptes.

S'agissant des quelques remarques faites par Monsieur Prilleux, je serai bref. Il ne suffit pas d'affirmer une chose avec fougue et véhémence pour qu'elle soit vraie. Quand vous affirmez que j'ai clairement dit que le résultat 2020 était dû à la conjoncture de la crise sanitaire, soit vous n'avez pas bien entendu, soit vous souhaitez ne pas entendre et ne pas comprendre ce que j'ai dit. J'ai dit exactement l'inverse, puisque dans la fin de mon intervention, j'ai tenu justement à rappeler la part extrêmement réduite qu'a le résultat en moins de recettes, en plus de dépenses et inversement, de la crise sanitaire durant l'exercice 2020. La réalisation 2020 n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. Votre affirmation est donc erronée. Vous pourrez la formuler avec autant de véhémence que vous souhaiterez le faire, cela ne changera pas les choses. Nous avons non pas une embellie conjoncturelle, mais c'est le fruit d'un travail sur la structure de notre budget compte tenu de nos capacités à assumer nos dépenses après la purge dont nous avons été victimes, comme de nombreuses communes. C'est du structurel au long cours qui construit l'avenir et qui n'est pas du domaine de l'embellie.

Quand vous parlez des autres communes, parlez également de ce qui fait que certaines communes s'en sortent « différemment ». Alors que nous consacrons le maximum de ce que nous pouvons consacrer de notre budget de fonctionnement à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement, dans les communes dont vous parlez, le choix inverse est fait, puisque justement, il se traduit par un montant de l'emprunt par habitant, double du nôtre. Tous ceux qui sont ici autour de cette table sont capables par instant d'honnêteté intellectuelle. Il faut pouvoir comparer tout ce qui est comparable et ne pas simplement regarder des choses qui arrangent alors que l'on ne regarde pas et on ne met pas en avant des choses qui n'arrangeraient pas. Concernant le seuil d'alerte, rassurez-vous, le Préfet de Seine-et-Marne sait très bien comment notre commune est gérée malgré les difficultés que nous avons rencontrées du fait de la diminution drastique des dotations de l'État, et il n'a jamais fait l'objet d'une quelconque remarque de la part des autorités préfectorales.

Quant à la tendance des prochaines années, vous qui êtes catastrophiste la décrivez comme délicate. Moi qui ne suis pas d'un optimisme béat, mais qui ai le pragmatisme et l'expérience, je vous dis que cette tendance est bonne. La baisse de la masse salariale ne correspond pas à une baisse de l'activité des services, mais c'est une gestion de plus en plus fine de ce chapitre de dépenses extrêmement important, puisque nous savons très bien qu'en ville nouvelle, de par notre structure budgétaire différente de ce qu'elle est dans les autres communes de même strate, mais hors ville nouvelle, l'impact de la masse salariale est toujours plus élevé. Ce sont en gros 10 points de plus que dans les communes de même strate de population, mais qui n'ont pas le même statut.

Sur l'encours de la dette, vous savez, il n'y a que les imbéciles qui ne renégocient pas leurs dettes. Quand un banquier vous dit : *« j'ai confiance en vous. Vous avez des emprunts pris à 2,5 ou 3 %. Comme j'ai confiance en vous et comme je veux également garder votre confiance, je vous propose de renégocier votre emprunt et de vous faire bénéficier de taux voisins de 1 % »*, bien évidemment, si on ne le fait pas pour vous, on est quelqu'un de très bien, mais si on le fait, je dis que l'on est quelqu'un d'encore mieux, parce que l'on est extrêmement vertueux. On profite de l'impact de la baisse des taux des prêts pour alléger le poids de la dette notamment pour ce qui concerne l'intérêt de l'emprunt qui, ceci ne vous a pas échappé, émerge au budget de fonctionnement. Moins on a payé d'intérêt d'emprunt pour un même volume de dettes, mieux c'est pour le budget de fonctionnement, et par la même occasion, derrière, pour le budget d'investissement. Je vous rappelle que nous autofinçons autant que nous le pouvons, et nous empruntons aussi peu que nous le pouvons. C'est une stratégie, c'est du structurel. C'est de l'ADN de cette commune.

Les recettes restent faibles, oui, et vous avez totalement proposé la solution cette fois-ci. Vous considérez que, puisque 36 % des communes ont augmenté leurs taux d'imposition cette année, nous aurions dû le faire. Nous ne l'avons pas fait. Nous faisons partie des deux tiers des communes de France qui n'ont pas augmenté les impôts en 2021 ni en 2020 d'ailleurs. La seule différence avec toutes les autres est que probablement parmi les 64 % qui n'ont pas augmenté leurs impôts cette année, peu ont fait le même geste depuis 25 ans. Je le dis comme cela, simplement pour passer. Vous parlez d'un dogme dépassé. Pour vous la doxa est d'augmenter les impôts. C'est une fois de plus dit de manière plus précise que ceci a été dit jusqu'à présent. Cela a été votre conclusion enflammée. C'est votre crédo. Votre crédo, c'est « plus d'impôts ». Bien évidemment, tous ceux qui nous regardent s'en souviendront le jour venu, lorsqu'à des effets de manche succéderont des promesses qui, bien évidemment, se garderont bien d'évoquer cette question. Je vous rappelle que nous ne pouvons pas jouer sur les dotations de l'État.

S'agissant des recettes autres liées aux activités diverses sur la commune à des taxes (taxes d'aménagement, tout ce qui relève des droits de mutation), tout cela va et vient, et cela fait l'objet, année après année, d'évolutions assez raisonnables globalement. Effectivement, si l'on veut dépenser plus, ce que vous voulez faire, il faut obligatoirement avoir plus. Comment avoir plus ? En augmentant les

impôts dans des proportions qui doivent être relativement importantes, parce que si vous voulez dégager 1 million d'euros de recettes supplémentaires, c'est déjà pratiquement +3 % ; si vous voulez augmenter de 2 millions d'euros, c'est 6 %, etc. Tout ceci a bien sûr ses limites. Je maintiens que l'on dépense ce que l'on a, c'est-à-dire ce que l'on fait dans les ménages. On dépense ce que l'on a, et on ne demande pas à ceux qui n'en peuvent plus de payer plus, parce que l'on a décidé qu'il fallait dépenser plus et que c'était aux cochons de payeurs, d'habitants de la commune, donc frapper par le seul impôt qui reste, c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties, qu'il revient de payer. Je ne pense pas qu'aujourd'hui, le contribuable y soit extrêmement favorable. D'ailleurs, nous ne pourrions pas organiser des débats byzantins, des débats pour dire « *comment fait-on avec les impôts ?* » sans annoncer de votre côté que vous voulez les augmenter.

Je n'exclus pas l'année prochaine, parce que la loi le permet, un référendum sur la commune pour demander aux habitants de la commune s'ils sont favorables à une augmentation des taux d'imposition. Ils décideront, et je crois que comme c'est pleinement dans le cadre de la loi qui permet de soumettre au référendum communal les décisions relevant d'ordinaire du Conseil Municipal, s'il y a bien une décision qui relève du Conseil Municipal, c'est bien la fixation des taux de fiscalité. Je n'exclus pas cette idée qui donnera l'occasion de ce vrai débat, de soumettre à nos citoyens contribuables la décision. Comme cela, au moins, elle sera prise par ceux qui ont la légitimité pour la prendre, et non pas suggérée par ceux dont les belles envolées ne valent que ce qu'elles sont.

Je terminerai un disant un mot sur GPS. Je vous donnerai la parole pour deux minutes, et pas plus, et je mettrai fin à votre intervention au bout de deux minutes, comme le règlement intérieur me le permet. Mais auparavant, j'évoquerai GPS. Là aussi, vous avez faux. Vous avez faux surtout vis-à-vis du Maire de la commune dont vous êtes l'élu. Qui a demandé, obtenu, et va présenter au Conseil Communautaire d'ici la fin de l'année une proposition sur laquelle je suis en train de travailler avec le Président et l'administration de l'agglomération sur justement la relation financière entre l'agglomération et les communes, et une meilleure répartition de l'effort collectif et de la part de chacun dans cet effort collectif ? C'est bien moi qui l'ai demandée, exigée et obtenue. Tout ce que vous décrivez comme catastrophique, la calamité qui va de plus en plus s'abattre sur nous, je n'ai pas attendu que vous existiez dans cette assemblée pour solliciter le Président de l'agglomération et exiger de lui, comme de mes autres collègues, qu'une réflexion, elle, suivie de décisions, soit engagée, et les décisions, après la réflexion engagée, seront prises.

Vous avez la parole pour les deux minutes que je vous ai indiquées il y a quelques instants.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Le règlement intérieur précise « trois ». Juste pour revenir sur un certain nombre de choses, vous avez parlé de renégociations. Bien évidemment, il est évident qu'il est nécessaire de renégocier une dette pour essayer de faire diminuer les taux et faire en sorte que cela coûte moins cher à la commune. Je pense que la renégociation a été également suivie d'un nouvel étalement de la dette. Vous aviez, sur la totalité – et c'est marqué dans le compte administratif –, la réduction du nombre d'emprunts, et ils ont été recombinaisonnés en trois grandes séries, avec des durées de remboursement très longues. Elles vont entre 18 et 25 ans, alors que certains emprunts se terminaient en moins de 2 ans, voire en 5 ans, 8 ans. Vous avez les tableaux en page 83. Donc, renégociations, oui, mais le nouvel étalement permet à la commune de se réendetter. D'ailleurs, vous dites que la dette est limitée. Nous n'aurions pas la même vision des choses. Souvenez-vous de la décision 2021/77-C que vous venez de donner, qui est la signature d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour le financement du programme d'investissement 2021-2026 et le même étalement que celui que vous avez fait il y a deux mois avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 5,5 millions d'euros...

M. le Maire

Vous avez dépassé les trois minutes. Je vous donne encore 45 secondes.

M. Gilles PRILLEUX

Monsieur, je voudrais que nous ayons la publication des jugements de la Chambre régionale des comptes, car à mon sens, elle ne s'amuse pas toutes les deux minutes à faire une enquête sur les comptes de la ville. Je vous remercie.

M. le Maire

Tout d'abord, la Chambre régionale des comptes ne s'amuse jamais. Elle fait le travail qu'elle a à faire après avoir reçu chaque année l'ensemble des budgets de toutes les collectivités. Elle porte son regard, bien sûr, à date régulière sur chacune d'entre elles, et plus particulièrement sur celles qui lui semblent mériter un examen attentif. Or ce n'est pas le cas pour nous, j'en suis désolé pour vous, mais c'est comme cela. Quant à la renégociation, excusez-moi, mais un petit conseil. Vous souhaitiez au début de ce mandat être un peu formé, parce que vous disiez que vous débutiez. Depuis le début du mandat, nous avons essayé de vous proposer des formations. Nous avons essayé de vous demander si vous ne connaissiez pas vous-même un organisme de formation. Ceux que nous vous avons suggérés étaient bien évidemment suspects, mais vous pouviez vous-même nous proposer des organismes de formation, et les crédits inscrits au budget auraient pu vous permettre d'être formé. De grâce, faites-le !

Ce n'est pas en compulsant des milliers de feuilles et en prenant à tel endroit sur telle ligne et en disant savamment de quelle page il s'agit, tel chiffre, puis une autre donnée financière, un autre chiffre sur une autre feuille que vous apparaîtrez convaincant. De grâce, apprenez un peu avant d'exprimer des choses inexactes. Si la renégociation conduit à ce que cela coûte plus cher en intérêt, je vous rejoins, mais c'est l'inverse. Non seulement on ne modifie pas le capital à rembourser, il reste le même, ce qui est important, mais on diminue l'intérêt lié au fait que ce capital que l'on doit rembourser sera remboursé sur plus d'années. Si ce n'est pas du gagnant-gagnant, je me demande bien ce que c'est. Apprenez vraiment. Je pense que ce serait bien que vous appreniez un minimum de fondamentaux avant d'être conduit à ces erreurs d'analyse qui, ensuite, vous conduisent à des erreurs d'appréciation, le tout cumulé avec vos aprioris qui masquent un peu votre capacité à regarder les choses en face telles qu'elles sont, parce que vous les voyez tels que vous avez décrété qu'elles étaient, alors qu'elles ne sont pas ce que vous avez décrété qu'elles sont. Elles sont la réalité telle qu'elle apparaît ici.

D'ailleurs, je suis sûr que si nous dégageons cette année un ratio de désendettement de 8, 9, 10, 11 ans, un peu meilleur que celui des années précédentes, vous seriez à dire que c'est très significatif, que nous n'ayons pas nous glorifier d'avoir un ratio de désendettement passé de 13 ou 14 ans à 11 ou 12 ans et qu'il faudrait faire mieux. Là, nous avons fait mieux avant que vous posiez la question. Je vous invite donc à avoir le même recul selon la réalité des chiffres, qu'ils soient pour vous sujet à caution ou qu'ils ne le soient pas. La seule chose qui compte est que l'intérêt de la commune soit la gestion telle que nous la pratiquons et telle que nous l'avons pratiquée en 2020, et nous continuerons à la pratiquer en 2021 et dans les années suivantes.

Je vais confier la présidence à Madame Salles. Comme je l'ai fait pour Monsieur Prilleux, encore trois ou quatre minutes. Monsieur Prilleux étant allé au-delà du règlement intérieur, vous pouvez largement le faire.

Mme Anne MEJIAS

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, d'abord, un mot sur le règlement intérieur. Après avoir discuté avec un formateur, qui s'occupe de former des élus, il semblerait que le règlement intérieur en vigueur dans la municipalité de Combs-la-Ville ne soit pas strictement en

conformité avec la loi, notamment sur les questions d'expression. Nous allons poursuivre nos travaux de formation sur ce point et nous vous ferons parvenir, bien entendu, nos demandes de modification de ce règlement intérieur.

Deuxièmement, je voudrais dire que nous partageons les inquiétudes du groupe d'opposition « Agissons pour Combs » concernant les comptes de la commune. Nous sommes particulièrement inquiets de voir la baisse de la masse salariale, conjoncturelle ou non, de voir que de nombreux postes restent inoccupés. Tout cela pose un véritable problème, et nous pensons que ce n'est pas une bonne gestion pour les habitants de Combs-la-Ville. Nous pensons donc qu'il y a un réel problème. Nous vous l'avons déjà dit. Nous pensons que vous avez une gestion vraiment malthusienne de la Ville et que cela pose un problème. Alors, cela ne pose pas un problème aux plus fortunés, effectivement, mais cela pose un problème à ceux qui ne le sont pas, et qui constituent *grosso modo* les deux tiers des habitants de Combs-la-Ville. Nous constatons aussi que ces deux tiers des habitants de Combs-la-Ville correspondent *grosso modo* aux taux d'abstention récurrents dans cette ville. Il y a donc un vrai problème politique. Si vous faites un débat sur les impôts...

Interventions hors micro inaudibles.

Mme Anne MEJIAS

Merci, mes chers collègues. Si vous faites...

Interventions hors micro inaudibles.

Mme Anne MEJIAS

Je vous remercie, mes chers collègues. Si vous faites un débat sur les impôts, effectivement, ce sera l'occasion de débattre publiquement de tout ce que, par exemple, Monsieur le Maire, vous avez voté lorsque vous étiez député, de tout ce que vous avez dit aussi sur la nécessité de faire face à la dette, et à la dette publique. Cela nous permettra de débattre de la fiscalité dans cette commune. Je vous rappelle que vous avez fait une union électorale avec le parti présidentiel...

M. le Maire

Si je peux me permettre de vous demander de clore dans 30 secondes.

Mme Anne MEJIAS

Je déplore que vous ayez fait une union électorale avec le parti présidentiel qui a particulièrement décidé de déséquilibrer la fiscalité locale, donc de faire peser, si j'ai bien compris, la fiscalité locale essentiellement sur la taxe foncière. Nous sommes donc très étonnés effectivement par vos prises de position, Monsieur le Maire. Merci.

M. le Maire

Première remarque sur le règlement intérieur, il a fait l'objet, comme tous les règlements intérieurs votés par cette assemblée au début de chaque mandat, je peux donc en parler en responsabilité, d'un contrôle de légalité qui n'a fait apparaître aucune difficulté. Nous veillons bien sûr, à l'interne, à ce que nos meilleurs spécialistes, parce que nous en avons, nous fassent savoir si nous faisons erreur ou non quant à la rédaction des articles ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Poursuivez votre travail et nous verrons à l'arrivée quel est le résultat de vos investigations.

Sur le reste, je n'ai rien à dire. J'ai dit que je n'excluais pas de demander aux Combs-la-Villais s'ils sont favorables ou non au maintien des taux d'imposition. Ils décideront souverainement. Quant à ceux qui voudront faire de la politique comme on en a fait jadis et comme, dans certains secteurs, on continue à en faire aujourd'hui, ce sera comme cela. Mais cela n'empêchera pas que nos concitoyens se prononceront en toute liberté. Si je peux me permettre de vous inviter à abandonner une ancienne

qui ressemble de plus en plus à une fadaise, nous n'avons pas voté en nombre ici comme dans des communes comme Pontault-Combault ou Savigny-le-Temple, Melun, Dannemarie-les-Lys, et Dieu sait que dans ces communes, on a des municipalités, dont la couleur politique est différente, mais c'est comme cela. Cette habitude prise par ceux qui perdent de dire « *s'il y avait plus de votants, on aurait gagné* » est puérile et totalement contraire à la réalité constatée. Vous les avez, et si vous ne les avez pas, nous pouvons vous les faire passer, mais reprenez les résultats des 15 bureaux de vote de la commune. Dans les 15 bureaux de vote de la commune, première remarque, la liste qui est devenue majoritaire du fait de la volonté des électeurs a été en tête dans les 15 bureaux sur 15, et dans 12 de ces 15 bureaux, elle a eu la majorité absolue. Cela atténue un peu la vigueur de votre remarque.

Ensuite, vous remarquerez que les bureaux où la liste que j'ai eu l'honneur de conduire est arrivée avec le plus gros pourcentage de voix sont justement ceux où cela a voté le plus. Cela me conduit à dire, d'après des chiffres non contestables que dans notre commune, plus on vote, plus cela va dans la direction qui n'est pas la vôtre. Vérifiez, je ne crains pas d'être contesté, parce que c'est la simple réalité. Sur cet argument comme quoi « *vous n'êtes pas représentatif des 60 et quelques pour cent d'électeurs qui ont voulu participer au vote* », s'ils avaient voulu vous donner la majorité, ils seraient venus participer au vote. Or ils ne l'ont pas fait. Vous n'êtes donc pas leur porte-parole. Vous n'êtes qu'une observatrice, comme nous le sommes, d'une situation qui s'est retrouvée partout en France, à l'occasion du scrutin du 15 mars de l'année passée. Je souhaite que nous ne constatons pas les 20 et 27 juin de cette année, pour les élections régionales et départementales, ce que nous avons constaté le 15 mars de l'année passée, mais c'est une autre affaire.

Je vais maintenant vous remercier d'accepter que je quitte la salle pendant quelques secondes, le temps pour Madame Salles de procéder au vote sur le compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote. Monsieur SEDARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, n'a pas participé au vote.

Mme Marie-Martine SALLES

Très bien. Je vous propose de passer au vote qui concerne l'approbation du compte administratif. Qui émet un vote favorable ? Qui émet un vote défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote :

POUR : 26

CONTRE : 4 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjeli – M. S. Rouillier)

ABSTENTIONS : 3 (M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Mme Marie-Martine SALLES

Nous allons pouvoir faire rentrer Monsieur le Maire. Ce compte administratif est adopté par 27 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

Monsieur le Maire prend connaissance des votes.

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2020.

M. le Maire

Merci. Avant de passer à la délibération suivante, je vais essayer de comprendre, parce que je crois être capable de faire des efforts pour essayer de comprendre comment on peut voter le compte de gestion, mais pas le compte administratif. C'est intellectuellement un exercice auquel je vais me livrer. J'espère trouver les ressources pour dégager la solution. Nous pouvons passer au point suivant

qui est la délibération numéro 3, l'affectation du résultat de l'exercice 2020 tel qu'il vient d'être constaté au compte administratif, délibération présentée par Marie-Martine Salles.

Mme Marie-Martine SALLES

Avant, Monsieur le Maire, je voudrais faire une petite rectification. Ce sont 26 voix pour. Je me suis trompée. Ce sont 26 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions. Monsieur le Maire avait un pouvoir. Je passe à l'affectation du résultat.

DÉLIBÉRATION N° 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant les résultats de clôture du compte administratif pour 2020, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Madame Massé, vous avez la parole.

Mme Laure MASSE

Merci. Nous aimerions savoir, tout du moins avoir quelques précisions concernant les dépenses de fonctionnement. En effet, l'augmentation des dépenses de 254 834 euros est répartie sur trois postes de dépenses, en particulier le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et le chapitre 67 « charges exceptionnelles ». Quelles sont les dépenses envisagées ? Merci.

M. le Maire

Je vous remercie d'accepter ma réponse consistant à dire que la question que vous venez de poser s'adresse plus à la délibération numéro 4 « vote du budget supplémentaire » qu'à la délibération numéro 3 « affectation du résultat ». On affecte d'abord le résultat ; ensuite, on constate au moment du budget supplémentaire que les sommes correspondantes sont ajoutées en recettes à nos deux sections. À partir de ce moment-là, votre question est totalement pertinente, et il y sera répondu. Très bien. Pas de remarques ? Je vais mettre aux voix cette délibération sur l'affectation du résultat. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Très bien. C'est adopté.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjeli – M. S. Rouillier – M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

M. le Maire

Heureusement qu'il y a des élus pour affecter le résultat. Le point suivant qui nous permettra d'évoquer le sujet qu'a évoqué Madame Massé est le budget supplémentaire. C'est la première décision modificative à notre budget 2021 qui découle des trois délibérations précédentes. Madame Salles nous le présente à nouveau.

DÉLIBÉRATION N° 4 – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant les ouvertures de crédits en fonctionnement et en investissement nécessaires pour le fonctionnement des services communaux, il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Vous avez eu le détail. D'ailleurs, ce détail ne vous avait pas échappé. Vous avez bien évidemment lu les quatre pages du rapport de présentation, notamment la quatrième où ces dépenses de fonctionnement, pour ce total d'un peu plus de 250 000 €, étaient détaillées. Je profite de votre question pour insister sur deux points. Les deux tiers de ces dépenses nouvelles sont couverts par le champ sanitaire et social. Ce sont 113 000 € de dépenses supplémentaires non prévues à notre budget initial pour notre centre de vaccination au niveau du budget de fonctionnement. Il ne s'agit pas exclusivement, mais pour une bonne part, de la rémunération des personnels que nous avons recrutés. Nous avons recruté trois personnes à temps complet pour assurer la tenue quotidienne de l'accueil dans notre centre de vaccination. S'ajoute à la rémunération chargée de ces trois agents nouvellement recrutés l'ensemble des heures supplémentaires ou de vacation que nous rémunérons également pour nos agents déjà en poste et qui viennent compléter et suppléer pendant leurs instants naturels de repos, les agents que nous avons recrutés. Nous avons une dépense de près de 63 000 € qui permet, après le vote du budget primitif de notre Centre communal d'action sociale et de notre service d'aide à domicile d'abonder la subvention d'équilibre d'un montant complémentaire de 62 709,97 €, ceci découlant de l'analyse faite par nos services sociaux des besoins pour ces deux établissements que sont le CCAS et le service d'aide à domicile.

Je crois avoir répondu pour l'essentiel en complément de ce qu'avait évoqué Marie-Martine Salles, mais bien évidemment, nous pouvons répondre à toute autre question qui serait posée à cet effet. Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Sept abstentions. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjeli – M. S. Rouillier – M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Décision :

Le Conseil Municipal VOTE le budget supplémentaire 2021.

M. le Maire

Marie-Martine Salles va pouvoir souffler un peu, puisque les deux prochaines délibérations vont vous être présentées par d'autres élus, pour la première, la délibération numéro 5 par Éric Alamamy. C'est la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables, dont nous venons d'ailleurs d'analyser l'intitulé lors du vote du budget supplémentaire.

DÉLIBÉRATION N° 5 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE REDEVABLES

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Éric ALAMAMY, conseiller municipal.

Présentation :

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès lors qu'il apparaît un risque réel pour la commune pouvant conduire à verser une somme d'argent significative, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la constitution de cette provision pour dépréciation des comptes de redevables.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

On m'a dit « unanime ». Pas de questions ? Pas de remarques ? Oui, je vous en prie. Allez-y.

M. Sylvain ROUILLIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous nous étonnons que la provision ne concerne que 52 % de la somme de 103 000 €, provision pour dépréciation des comptes de redevables qui permet d'étaler l'impact des décisions d'admission en non-valeur lorsque l'issue des poursuites engagées pour recouvrer une créance d'un montant important est incertaine. Or le bilan des créances douteuses est à prendre en compte. En premier lieu, il y a la créance de 597 257 € relative au détournement de fonds qui a eu lieu durant de nombreuses années aux dépens des finances de la commune. Le remboursement issu de la condamnation en justice des personnes ayant détourné l'argent de la commune est de 3 000 € par an. Il faudra près de 200 ans pour que la créance soit éteinte, ce qui est impossible.

Lors du Conseil Municipal d'octobre dernier, en réponse à la question que nous vous avons posée, vous nous aviez dit que la somme de 597 000 € ne pourrait pas être recouvrée intégralement et qu'il faudrait, le moment venu, la passer en créances irrécouvrables. Or dans votre compte administratif, vous avez, à la page 6, ouvert un crédit et émis une recette de 597 257 €, ce qui fausse, de fait, la recette du budget de fonctionnement. C'est l'une des raisons pour laquelle il ne nous était pas possible de voter pour la délibération numéro 2. Vous émettez une recette qui, dans sa grande majorité, ne sera jamais recouvrée dans sa totalité. Sur l'année 2020, sur les 597 257 €, ne seront recouverts que 3 000 €, soit 594 257 € non encore recouverts. Ce jeu comptable, qui est permis par la loi, ne rend pas très lisible le bilan 2020.

En second lieu, il y a d'autres créances non recouvrées correspondant principalement à des sommes non réglées dans le cadre de prestations des services municipaux, comme la restauration scolaire ou les centres de loisirs. En septembre dernier, elles étaient, en plus des 597 000 €, de 270 898 €. Si nous

nous en tenons à l'état des impayés du 29 septembre 2020 que vous nous aviez communiqué, qui liste sur 96 pages les impayés allant de 2006 à 2020, la somme était de 270 898,36 €.

Des sommes anciennes n'ont pas été épurées. Cela fausse de fait le bilan comptable réel, et par conséquent, gonfle les recettes existantes, puisque les créances apparaissent en crédit et faussent de ce fait les indicateurs financiers de notre commune. Nous voudrions tout d'abord comprendre à quoi correspondent les 103 000 € de cette délibération, quelle est actuellement la somme totale de ces créances douteuses non épurées. Nous voudrions également comprendre pourquoi cette délibération ne concerne que les créances douteuses présentes au 31 décembre 2019. Enfin, qu'est-ce qui justifie ce pourcentage de 52 % du volume des titres de recettes non recouvrées mises en provisions ? Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Tout d'abord, sur la première partie de votre propos, je ne suis pas surpris que vous l'ayez tenue, mais elle n'a rien à voir avec cette délibération. De plus, parce que bien évidemment, vos facultés intellectuelles sont intactes, vous feignez de ne pas avoir compris et de continuer à ne pas vouloir comprendre. Je n'insisterai donc pas davantage. Tout ceci relève d'un ridicule avéré, et ceci atteste que vous n'avez pas beaucoup de grain à moudre et qu'à force de moudre le grain déjà moulu, cela ne donne pas grand-chose de véritablement consistant.

Sur les 103 000 €, je me permets, parce que c'est important de le faire, de rectifier votre vocabulaire. Ce ne sont pas des créances douteuses. Ce ne sont pas des créances douteuses ! Votre propos ferait douter. Ce sont des créances non recouvrées, c'est-à-dire des sommes qui dues pour l'essentiel par des habitants de la commune ayant bénéficié des services dont ils devaient payer une partie. Les services ont été effectués et la recette correspondante avait été inscrite au budget. Pour les personnes n'ayant pas payé pour l'essentiel parce qu'elles se trouvaient hors de capacité de le faire, il faut désormais considérer que ces créances étant, le terme clair est « irrécouvrables », il faut les considérer comme étant une dépense pour la commune, la recette s'étant avérée ne pas avoir reçu de concrétisation. Il faut donc sortir dorénavant des recettes attendues ce que nous avons inscrit en recettes, puisqu'il est probable que nous ne trouverons pas le moyen de récupérer ces recettes. C'est cela, ce sont des créances irrécouvrables. Le terme de « créances douteuses » n'a pas sa place ici, sauf si l'on veut semer le doute. On peut vouloir semer le doute sur tout, mais il y a une limite à tout exercice.

Pourquoi 52 % ? Pourquoi ces 54 300 € sur 103 000 € ? Parce que c'est la demande formulée par notre receveur. Je vous rappelle que même après que nous ayons accepté en dépense une créance qui n'avait pas pu être recouvrée, nous avons toujours la possibilité, si des circonstances nous permettaient d'entrer en possession de ce qui nous était dû, de le faire. Les seules créances, dont nous ne pourrions jamais rentrer en possession, sont celles qui ont été purement et simplement annulées du fait d'une décision de la Banque de France au titre du surendettement. Je suppose donc que notre comptable sait, sur ces 103 000 €, quelles sommes n'ont aucune chance d'être recouvrées suite à des décisions de surendettement. C'est de cela qu'il s'agit probablement. Mais le jour viendra où, à l'approche en particulier de cette nouvelle réglementation qui va être encore plus exigeante à l'égard des collectivités pour ne pas garder des créances irrécouvrables trop longtemps dans leur comptabilité, nous aurons à nouveau à délibérer pour permettre au coupable de ne plus avoir à chercher à récupérer des sommes, dont il s'avérera que, malgré tous ces efforts, il n'a pas pu les récupérer jusqu'à maintenant. Voilà de quoi il s'agit. Ce n'est rien d'autre. C'est, me semble-t-il, assez clair ainsi.

Je mets aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Sept abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjeli – M. S. Rouillier – M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Décision :

Le Conseil Municipal AUTORISE la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables.

M. le Maire

Le point suivant, que nous présente Jean-Michel Guilbot est la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties. C'est une rectification que nous avons à opérer suite à une délibération que nous avons déjà prise à ce propos.

DÉLIBÉRATION N° 6 – TAXES FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Jean-Michel GUILBOT, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'urbanisme et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Présentation :

Considérant que suite à la réforme fiscale de la taxe d'habitation qui a amené à sa suppression et le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il est proposé au Conseil Municipal de limiter l'exonération temporaire de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même Code.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Tout le monde a compris qu'il s'agit d'une évolution de nos possibilités tirées des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation et qu'il a été prudent de notre part de consolider notre volonté de limiter cette exonération auprès des services fiscaux qui eux-mêmes ont dû retravailler le sujet pour nous donner les bons conseils qui nous conduisent à cette délibération.

Oui, Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Avant de poser ma question et de faire mon intervention sur cette délibération, je voudrais juste revenir sur un point sur la réponse que vous avez formulée au sujet de la formation des élus de l'opposition. Je voudrais vous rappeler que nous avons envoyé un courriel à Madame Clédassou Goussard et à vous-même pour vous rassurer à ce sujet en vous disant que nous nous formions, que nous avons aussi des personnes-ressources capables de nous former. C'est bien la raison pour laquelle nous continuerons à chercher d'une manière toujours plus précise

un certain nombre de choses. Aller chercher à une page ou à une ligne est justement faire œuvre de précision. Nous serons précis et nous allons continuer. Ne vous inquiétez pas.

Tout d'abord, par rapport à la délibération numéro 6, nous sommes très surpris de découvrir qu'une erreur de ce type a été faite et nous conduit donc à devoir délibérer à ce sujet alors que cela avait été fait en février dernier. L'erreur est humaine, tout est possible. Dans cette délibération, vous reconnaissez que les constructions nouvelles génèrent un apport d'habitants, donc des besoins en termes d'équipement public. Nous en voyons déjà les conséquences, en particulier avec une augmentation importante du nombre de nouveaux élèves dans les écoles du fait des nouvelles constructions depuis une quinzaine d'années. C'est le cas par exemple à l'école maternelle Paloisel où l'on assiste à une forte augmentation des effectifs. Or nous n'avons pas vu dans votre budget 2021, tout comme dans les précédents, de décisions renforçant ces équipements publics. Tout au contraire, vous allez fermer et vendre un équipement public, nous en avons déjà parlé à de multiples reprises. Il s'agit bien sûr du centre de loisirs élémentaire du Chêne qui a une capacité de 100 enfants. Le nouveau centre concernant les maternelles aura une capacité de seulement 45 enfants. C'est une gestion au coup par coup, sans prendre en compte ni anticiper des évolutions évidentes.

L'exonération initiale était de 90 % ; elle sera seulement de 40 %. Nous le notons. Nous sommes favorables à cette délibération, puisqu'elle permettra de faire rentrer de nouvelles recettes fiscales dans les caisses de la commune qui doit assurer un équipement public suffisant et cesser de vendre des équipements publics nécessaires aux habitants. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci. Ceux qui nous écoutent et qui nous regardent certainement ont encore le souhait d'avoir un peu de temps disponible ce soir pour leur vie personnelle. Je ne reviendrai donc pas sur vos allégations toujours aussi inexactes et qui, à mon sens, ne méritent même plus d'être relevées. En revanche, je me permets de rectifier une erreur de plus que vous commettez sur le nombre d'élèves. Affirmer que ce nombre d'élèves augmente sans en avoir la preuve est toujours facile. Depuis plusieurs années, nous avons une stabilité assez remarquable du nombre global d'élèves à accueillir dans l'ensemble de nos établissements du premier degré. C'est d'ailleurs bien pour cela, et afin de permettre une répartition la plus équitable et équilibrée possible entre les groupes scolaires que nous opérons régulièrement une modification de la sectorisation. Nous allons prochainement être amenés à nouveau à le faire. C'est toujours à la marge, mais c'est toujours important et souhaité d'ailleurs par les écoles et par les parents qui y siègent.

Que chacun soit rassuré : nos écoles sont bien entretenues, bien équipées et elles sont très appréciées par l'ensemble de ceux qui en bénéficient. Quant à nos centres de loisirs, ils continuent à être entretenus, éventuellement modifiés dans ce qu'ils sont et quelquefois créés pour être plus en réponse aux besoins. C'est bien pour cela que nous avons décidé ici, dans cette instance, la construction de ce nouveau centre de loisirs maternel sur le site même de l'école du Chêne. Merci néanmoins de constater que notre délibération va permettre d'apporter quelques subsides supplémentaires du fait de la taxe sur le foncier bâti. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE de limiter l'exonération temporaire de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

M. le Maire

Pour le point suivant, le micro revient vers Marie-Martine Salles. C'est la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Pardon. Qui avait demandé la parole ? Madame Méjias avait-elle demandé la parole sur cette délibération ?

Mme Anne MEJIAS

Merci. Encore une fois, vous oubliez de me donner la parole. C'est la deuxième fois que cela arrive.

Intervention hors micro inaudible.

M. le Maire

Madame Méjias seule a la parole. Allez-y, je vous en prie. Madame « Méjia », pardon.

Mme Anne MEJIAS

Je vous remercie beaucoup. Je voulais vous faire remarquer quand même une chose. Vous voyez, vous aussi, vous pouvez commettre des erreurs. C'est bien de le reconnaître. Je voulais insister sur ce point, parce qu'à la lecture des PV de Conseil Municipal, c'est absolument lénifiant de voir comme vous affirmez sans cesse être absolument parfait dans vos décisions. Je trouve cela véritablement très singulier. J'ai vraiment beaucoup d'interrogations sur la façon dont vous menez ces débats. Je voulais vous faire remarquer – j'y tiens et j'insiste – que vous aussi, vous pouvez commettre des erreurs. Nous pouvons, de ce fait, être amenés à revoir des délibérations. Je souhaiterais véritablement que dans ce Conseil Municipal, définitivement, vous cessiez de vous comporter en proviseur. J'aimerais véritablement que vous adoptiez un autre comportement à l'égard de tout le monde. Je vous remercie.

M. le Maire

Que chacun puisse commettre des erreurs est d'une telle évidence que je ne me sens absolument pas gêné d'avoir plus régulièrement que vous ne le dites l'occasion de constater des erreurs, voire des insuffisances. Quant à ce que je fais à la tête de la commune et de cette assemblée, soyez assurée que je n'ai aucune intention de modifier quoi que ce soit de ce que je suis.

Mme Anne MEJIAS

C'est bien dommage !

M. le Maire

Qu'importe si cela vous déplaît. Il est clair que je ne laisserai pas cette assemblée devenir cette grande agora où l'on estime avoir jusqu'à plus soif le droit d'exprimer des choses qui, si elles étaient utiles, présenteraient de l'intérêt, mais qui, la plupart du temps, présentent tellement peu d'intérêt qu'elles apparaissent complètement inutiles. Je ne changerai pas. Pour tout vous dire, je suis tellement fier de mes 20 années de proviseur de lycée que j'ai plutôt envie de m'appuyer sur l'expérience que cela m'a donnée pour continuer à faire ce travail de juste équilibre entre tous les impératifs, tous les besoins et toutes les attentes.

Je vous en prie, Monsieur Prilleux, Madame Méjias souhaitait intervenir sur la délibération précédente. Je n'avais pas vu qu'elle avait levé la main. Si je peux me permettre une supplique : celle que la main soit levée suffisamment tôt et haut pour que je puisse le voir. Quand vous dites qu'une fois de plus, je ne vous donne pas la parole, je vous réponds une fois de plus « *vous levez la main timidement et tardivement* », ce qui empêche que je la voie. La seule chose qui est certaine est que ceux qui demanderont la parole dans cette assemblée, comme toujours, l'auront. En revanche, ceux qui voudront passer des heures, des heures, des heures, des heures à dire jusqu'à plus soif ce qu'ils estiment avoir à dire ne le pourront pas ! Dans n'importe quelle assemblée quelle qu'elle soit, quelle

que direction politique qu'elle ait, personne ne peut prétendre prendre la parole au nom de je ne sais quoi, à n'importe quelle occasion pour n'importe quelle durée. Vous ne l'ignorez pas, et dans toutes les assemblées, des règles s'imposent naturellement et permettent à ce que chacun prenne la parole, mais de manière raisonnable et raisonnée, ce que j'estime être le cas ici.

Nous pouvons passer à la délibération suivante. C'est la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant des mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Des remarques ? Des questions ? Je n'en vois pas. Je vais donc passer au vote. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire

Ce qui nous conduit à la délibération numéro 8 « indemnités horaires pour travaux supplémentaires à verser aux personnels communaux ».

DÉLIBÉRATION N° 8 – INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À VERSER AUX PERSONNELS COMMUNAUX

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant le courrier de la DGFIP, GPL de Melun, en date du 19 avril 2021, sollicitant une nouvelle délibération du Conseil Municipal de la Commune pour préciser la délibération de 2014, quant aux emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, il

est demandé au Conseil Municipal d'approuver les indemnités horaires pour travaux supplémentaires à verser aux personnels communaux.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Veillez m'excuser, mais je voulais juste revenir sur une remarque faite par Anne Méjias tout à l'heure. Je voudrais la reprendre à notre compte. Il ne s'agit pas d'être proviseur ou autre. En tant qu'ancien enseignant, je n'ai jamais eu de mépris ni pour mes collègues ni pour mes élèves. Je pense qu'il serait bien qu'effectivement, au sein de cette assemblée, on ait moins de mépris, plus de respect. Je pense que tout le monde y gagnera. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci de votre autocritique. Très belle autocritique ! J'y adhère totalement.

M. Gilles PRILLEUX

Je ne vous ai jamais méprisé !

M. le Maire

Le point numéro 9... On n'a pas voté le point numéro 8, excusez-moi. C'est vrai que comme cette intervention n'avait rien à voir avec la délibération, j'en avais oublié de faire voter. C'est une erreur de plus, j'en suis désolé, Madame Méjias, et je demande qu'on me la pardonne. Sur la délibération numéro 8, qui est favorable ? Pas d'abstentions, pas d'oppositions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les indemnités horaires pour travaux supplémentaires à verser aux personnels communaux.

M. le Maire

En l'absence de notre collègue Patrick Sédard auquel publiquement, en notre nom à tous, je souhaite qu'il se rétablisse définitivement et complètement des soucis de santé qui l'ont écarté de notre séance d'aujourd'hui, je vais donc rapporter ces deux délibérations. La délibération numéro 9 concerne la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement départemental (FSL), ceci afin de favoriser les aides en faveur des Combs-la-Villais.

DÉLIBÉRATION N° 9 – CONVENTION D'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT DÉPARTEMENTAL (FSL) POUR FAVORISER LES AIDES EN FAVEUR DES COMBS-LA-VILLAIS

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Sportif : Monsieur Patrick SEDARD, Adjoint au Maire en charge de l'action sociale, de l'accompagnement des seniors, du logement et de l'animation du CCAS.

En l'absence de Monsieur Sédard, Monsieur Guy Geoffroy présente le point.

Présentation :

Considérant le souhait de la commune de poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement avec le Département de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Vous savez que cette convention réunit tous les ans le département et les communes au titre du Fonds de Solidarité Logement, lequel intervient en direction des familles en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour leur accès ou leur maintien dans le logement, tant dans le parc privé que public. Il faut savoir que très souvent, l'aide du FSL est décisive pour permettre à une personne en difficulté de reprendre un cours plus aisé de sa situation financière. Notre Conseil d'administration du CCAS veille bien sûr à accompagner la démarche qui conduit, en passant par le FSL, à permettre au maximum de nos concitoyens de sortir des difficultés dans lesquelles ils se trouvent. Le département, qui fixe la contribution des communes, fixe ce montant depuis 2013. J'espère qu'il aura le bon goût de ne pas augmenter cette cotisation par habitant. Il la fixe à 0,30 € par habitant, ce qui, sur la base de la population légale de la commune telle qu'elle fait référence à savoir celle de 2018, soit 21 967 habitants, nous donne une somme de 6 590 €. Nous faisons tous les ans cette même démarche en adoptant cette même délibération.

Pas de remarques ? Pas de questions ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) avec le Département de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

M. le Maire

Nous avons la dernière délibération. C'est l'adhésion du centre d'activités sociales Trait d'Union à la Fédération des centres sociaux.

DÉLIBÉRATION N° 10 – ADHÉSION DU CENTRE D'ACTIVITÉS SOCIALES TRAIT D'UNION À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE SEINE-ET-MARNE

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Sportif : Monsieur Patrick SEDARD, Adjoint au Maire en charge de l'action sociale, de l'accompagnement des seniors, du logement et de l'animation du CCAS.

Présentation :

Considérant la nécessité pour le centre d'activités sociales Trait d'Union d'adhérer à la Fédération des centres sociaux de Seine et Marne, leur permettant ainsi de bénéficier d'un soutien méthodologique, de partenariats noués à l'échelle nationale et de faciliter la formation, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Nous avons bénéficié dans des conditions qu'il faut saluer, parce qu'elles sont de très belle qualité, du soutien méthodologique de la Fédération des centres sociaux de Seine-et-Marne lors de la construction de la démarche qui a conduit au renouvellement de notre projet social en 2018. C'est ainsi que notre collègue Patrick Sédard ainsi que l'ensemble de l'équipe de Trait d'Union et tous nos partenaires, ont pu, grâce à ce travail fourni au contact de la Fédération, bénéficier d'un agrément de quatre ans, ce qui est assez exceptionnel. La plupart du temps, ces agréments sont accordés pour une période plus courte. Ainsi, notre projet social couvre la période 2019-2022.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons pu être exceptionnellement intégrés au réseau fédéral, mais il est naturel que nous envisagions de rejoindre la Fédération de manière ordinaire et non pas exceptionnelle, sachant que cette Fédération accompagne nos centres sociaux dans des domaines aussi différents que la méthodologie du renouvellement du projet social (point d'entrée dont je vous ai parlé), le relais d'informations des partenaires institutionnels, l'accès à des plateformes Internet, ainsi que la création de sites web et le montage – et elle ne s'en prive pas – de projets divers.

Il faut savoir que la Fédération des membres sociaux est membre du Conseil d'administration du dispositif de Contrat local de l'accompagnement scolaire (CLAS) de la CAF, et qu'elle participe également à différents groupes de travail institutionnels. Cette adhésion nous permettra de bénéficier de partenariats qui existent au niveau national comme l'aide à des projets de vacances (chèques vacances et autres accompagnements), l'agrément pour le service civique, des conditions privilégiées également pour la Sacem. Elle nous permettra également de nous ressourcer avec des outils pour analyser, comprendre et agir grâce à l'expérience des autres centres tels qu'elle peut être fédérée justement par la Fédération. Cela nous permettra également de participer à des formations à l'attention des professionnels et des bénévoles.

Je rappelle que notre Centre d'activités sociales a bien sûr une équipe de professionnels très performante, mais il peut compter sur un nombre très important, très appréciable, et dans une qualité également tout à fait remarquable, de bénévoles, et tout ceci afin de répondre, grâce à ces formations, aux enjeux tels que nous pouvons les repérer. Ainsi, le réseau de cette Fédération va aussi bien du national au local. C'est la raison pour laquelle notre adhésion nous permettrait de bénéficier de ce complément de soutien et d'accompagnement tel que nous avons déjà vérifié qu'il était de qualité au moment de l'établissement de notre projet social 2019-2022. Tout ceci nous engagerait à une cotisation de 860 € pour l'année, ce qui nous semble tout à fait bénin quand on compare cette dépense à ce que cette adhésion peut nous apporter.

Il m'est indiqué que la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Sportif a approuvé ce projet de délibération à l'unanimité.

Je ne vois pas d'intervention. Une intervention. Allez-y.

M. Sylvain ROUILLIER

Merci, Monsieur le Maire. C'est très rapide. Effectivement, nous ne pouvons qu'être favorables à l'adhésion de la structure municipale Trait d'Union à la Fédération départementale des centres sociaux que la Caisse d'Allocations Familiales a fortement recommandée. Toutefois, nous sommes surpris de découvrir que Trait d'Union ne l'était pas auparavant. À la lecture du rapport de présentation, il est évident que cette affiliation ne peut être que bénéfique évidemment, et cela aussi bien pour le personnel et sa structure en termes de formation, mais aussi pour les actions et les projets qui pourraient être menés au service des habitants de la commune. Pourtant, nous avons quelques questions. Pourquoi Trait d'Union n'a jamais été affilié plus tôt ? Qu'est-ce qui a justifié cette non-affiliation ? Quelles sont en retour les obligations de notre commune et de sa structure sociale vis-à-vis de cette Fédération ? Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Pour la deuxième partie de votre question, il n'y a qu'une obligation : payer la cotisation pour pouvoir bénéficier des services. Quant à la première partie de votre question, avant que n'existe en tant que centre d'activités sociales tel qu'il existe aujourd'hui notre centre Trait d'Union, à l'ancienne époque de l'ancienne fédération des centres sociaux, il y avait une participation de notre équipement à la Fédération. Il s'est avéré pendant de très nombreuses années que cette adhésion n'apportait aucune caractéristique particulière à la collectivité. Il avait donc été décidé par le Conseil d'administration à l'époque du CCAS, la commune reprenant cette position, de ne pas prolonger une adhésion qui, globalement, ne servait pas à grand-chose. Fort heureusement, les choses ont évolué. Cette Fédération nous apporte désormais, et elle nous a beaucoup apporté lors de l'élaboration du projet social. C'est tout naturellement que dans un dialogue avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons estimé qu'il serait tout à fait utile désormais que la commune adhère à cette fédération, ce qui est proposé par cette délibération.

Pas d'autres remarques ni de questions ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion du centre d'activités sociales Trait d'Union à la Fédération des centres sociaux de Seine-et-Marne.

M. le Maire

Nous avons achevé l'examen des points inscrits à notre ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire

Nous allons pouvoir passer le temps qui convient à l'analyse, ou plutôt aux réponses à apporter aux questions qui ont été présentées, dans le cadre de notre règlement intérieur, par les groupes de cette assemblée. Nous avons reçu quatre questions, deux exposées par le groupe « Agissons pour Combs » et deux exposées par le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne ». Dans l'ordre, peut-être que comme la dernière fois, j'avais pris l'ordre qui conduisait à ce que le groupe « Agissons pour Combs » commence, nous pourrions peut-être cette fois-ci inverser et demander à nos collègues du groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » de poser leurs questions telles qu'ils les ont déjà formulées par écrit.

Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »

Mme Anne MEJIAS

Monsieur le Maire, les questions portaient sur la démolition de la cité HLM des Brandons. Il y a beaucoup de questions dans le quartier, évidemment, à propos de cette démolition. Une première question concerne la date et les modalités de démolition. La mairie peut-elle indiquer aux élus et aux riverains les dates et les modalités de démolition qui seront mises en œuvre ?

M. le Maire

À cette question, les réponses sont simples et je vais vous les donner. S'agissant de la démolition, je préfère utiliser le terme qui correspond à ce qui va être fait. La déconstruction des bâtiments est désormais imminente. La seule raison qui a fait qu'elle a dû attendre jusqu'à la période actuelle est qu'il restait encore un certain nombre de familles qui n'avaient pas pu, ou voulu être relogées dans les conditions qu'on leur proposait. Il reste aujourd'hui un occupant dans les lieux. Nous sommes donc très près de la solution permettant de reloger ce dernier occupant. Il n'y aura plus de frein au démarrage des opérations de déconstruction. Cette déconstruction se fera progressivement. C'est bien pour cela qu'il s'agit d'une déconstruction, parce qu'il faut démanteler les bâtiments existants en intégrant en priorité et *ab initio*, le désamiantage des bâtiments.

Nous savons que ces bâtiments datent d'une période où, dans l'ensemble des constructions, qu'elles soient privées ou publiques, individuelles ou collectives, il y avait beaucoup d'amiante. Sur ces bâtiments, les actions de désamiantage, qui seront la première partie de l'opération de déconstruction, vont être naturellement importantes, délicates, et elles doivent observer tous les protocoles. Nous sommes donc proches désormais de cette période qui marquera incontestablement une date importante dans l'histoire de la commune. En effet, ces logements, qui sont les plus anciens logements sociaux de la commune, auront permis pendant de nombreuses décennies à leurs habitants successifs de vivre dans des conditions qui, pour beaucoup d'entre eux, même la plupart d'entre eux, ont toujours été considérées comme de bonnes conditions compte tenu de la faiblesse des loyers, ce qui a permis à un grand nombre d'entre eux de pouvoir être logés sans avoir à courir le risque de ne pas pouvoir assumer le montant d'un loyer, parce qu'il aurait été trop élevé. Votre deuxième question.

Mme Anne MEJIAS

La municipalité a-t-elle prévu des mesures spécifiques de dératification et de désinsectisation à l'occasion de ces travaux de démolition ?

M. le Maire

Les questions de dératisation en particulier sont de la compétence de l'agglomération Grand Paris Sud. La commune bien sûr fait remonter tous les jours à Grand Paris Sud les questions relatives à la présence éventuelle de rongeurs. Les interventions se font aussi régulièrement que possible de la part de Grand Paris Sud, ce que je dois saluer. Nous sommes en lien permanent avec Grand Paris Sud et avec le propriétaire, Habitat 77, pour suivre l'ensemble de ces questions, y compris celle de la désinsectisation dont vous avez parlé, et intervenir en cas de besoin.

Groupe « Agissons pour Combs »

M. le Maire

Pour le groupe « Agissons pour Combs », la première question peut-être. Madame Massé, je vous écoute.

Mme Laure MASSE

Au mois de septembre 2020, il y a 8 mois, notre groupe vous avait posé une question au sujet de la sécurité et de la lutte contre les trafics de stupéfiants. Votre réponse, à la page 16 du compte rendu du Conseil Municipal, était très rassurante : « *nous faisons un travail long et approfondi, partenarial entre police nationale et police municipale et nous avons toujours obtenu les résultats qui étaient espérés* ». Les résultats obtenus ces dernières années ne sont pas à la hauteur de ceux qu'attendent les habitants de cette ville, et en particulier les riverains des différentes zones de trafic, de plus en plus inquiets et exaspérés. Ces zones se sont développées et incrustées dans le paysage urbain année après année.

Quels sont les moyens mis en œuvre sur le terrain pour lutter contre ce trafic, et quelles actions de prévention en direction des jeunes allez-vous enfin engager afin de lutter à la fois contre l'implantation de ces trafics et contre la mise en danger de jeunes qui sont des cibles faciles dans ce terreau répréhensible ? Merci.

M. le Maire

S'il y a bien un sujet sur lequel l'humilité doit être une des caractéristiques de l'approche des pouvoirs publics, c'est bien celui-là. Nous entendons à l'heure actuelle, malheureusement, beaucoup de retours partout en France, et nous faisons partie de la France sur ces questions de trafics, en particulier de stupéfiants à toutes les échelles. L'actualité est émaillée de nombreux sujets, quelquefois terriblement dramatiques sur toutes ces questions. Humilité, mais détermination. Cela fait en effet un peu plus d'un an que nous avons constaté un regroupement très régulier, trop régulier, dans le secteur de la place Clément Ader. Ceci s'est accentué à l'occasion du premier confinement qui a amené un certain nombre de... je ne vais pas dire « de jeunes », mais « de personnes » se livrant à ces trafics, parce que je ne voudrais pas que l'on déduise automatiquement que si ce sont des trafics de stupéfiants, ce sont des jeunes. Ce sont des personnes se livrant à ces trafics, à toutes les échelles de ces trafics.

Le premier confinement a conduit à de nouvelles stratégies, donc une implantation de la part de ces personnes. Nous n'avons pas cessé – et je reprends les propos que vous avez rappelés tout à l'heure – d'agir de concert avec la police nationale et au contact de la justice pour tout faire pour endiguer ce fléau à l'échelle de notre commune. Il y a eu des moments, notamment de publicité absolument éhontée qui a été faite, qui ont resurgi ces derniers jours et nous sommes en train de tout faire pour y mettre un terme, pour ce qui était appelé par ces personnages peu recommandables « des points stup ».

Il faut savoir qu'un grand nombre de ces personnes, dont certaines bien connues et trop connues par les services de police et par la justice, ont fait l'objet à l'occasion des diverses étapes de confinement, couvre-feu, de nombreuses interventions, de nombreuses verbalisations en particulier pour non-respect des consignes sanitaires, et ceci dans des conditions tout à fait importantes.

La volonté des autorités de police et de justice est de juguler au maximum ces phénomènes en essayant d'aller le plus possible vers les têtes de pont. Je ne sais pas s'il faut appeler cela « les caïds », mais ceux qui font plus qu'être de simples vendeurs de dernier niveau, comme il y en a malheureusement beaucoup partout sur le territoire de notre pays. C'est de cela que je parlais lors de notre échange à ce propos il y a quelques mois. Le travail extrêmement fin en profondeur de la police nationale à laquelle s'est associée notre police municipale a conduit à interpeler un meneur d'assez belle envergure, puisqu'il a été pris en flagrant délit, et ce flagrant délit de vente de produits stupéfiants au mois de novembre dernier a conduit à ce qu'il soit condamné derechef par la justice à 12 mois de prison ferme, ce qui est extrêmement rare. Ces 12 mois de prison ferme ont conduit à l'incarcération immédiate à l'audience de l'intéressé qui a effectué 6 des 12 mois. La justice a ensuite décidé qu'il pouvait être mis fin à l'incarcération.

Il est vrai qu'entre novembre et le retour de cet individu, et de quelques autres il y a quelques semaines, nous avons constaté avec satisfaction un retour de la tranquillité dans le secteur. Deux autres individus composant avec le précité ce que l'on pourrait appeler « un noyau dur » ont été également interpellés par la police nationale, mais à notre connaissance, ils n'ont pas fait l'objet de poursuites dans les mêmes conditions par la justice. C'est une simple information que je donne, et je ne me permettrais évidemment pas de porter un quelconque jugement sur ce fait. Tout ceci confirme qu'avec toute l'humilité, mais toute la détermination nécessaire, la police nationale – et j'en salue son commissaire, ses collaborateurs, et toutes ces troupes – et notre police municipale, que je salue également, travaillent quotidiennement main dans la main pour traiter cette problématique délicate, récurrente, qui, pour beaucoup de ses éléments, échappe à la capacité d'une solution définitive, je dirais « définitivement définitive ». C'est un combat inlassable, mais soyez absolument persuadés que nous menons ce combat en relation étroite et tout à fait coordonnée avec la police nationale. Votre deuxième question.

M. Sylvain ROUILLIER

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons cherché à savoir quel budget de fonctionnement était alloué pour les structures jeunesse. Pour comprendre le travail réalisé auprès de la jeunesse de notre ville, à savoir les 11-17 ans, nous vous avons demandé lors de la commission Épanouissement du mois d'avril 2021, la transmission du projet pédagogique et du projet éducatif d'Élan et du Tremplin. Promesse avait été faite de nous les transmettre. Malgré nos demandes écrites, nous n'avons à ce jour rien reçu.

Nous avons alors cherché à savoir quel budget de fonctionnement était alloué pour les activités de ces deux structures. Pour cela, nous avons consulté le Grand livre et étudié la fonction 422 du budget 2020 (autres activités pour les jeunes). Nous sommes particulièrement étonnés, pour une ville de 22 000 habitants, qui compte plus de 6 000 jeunes en âge d'être scolarisés, par l'indigence du budget alloué à la jeunesse. En effet, dans le budget primitif, les engagements des animations et sorties votées avant la crise du Covid, étaient respectivement de 5 587 € pour l'Élan et de 2 958 € pour le Tremplin. Nous tenons à souligner que ces chiffres sont ceux d'avant la crise sanitaire. Pourriez-vous, afin que nous comprenions ces chiffres, nous dire le nombre de jeunes qui participent aux activités d'Élan et également ceux qui se rendent à Tremplin sur une année ?

Nous aimerions avoir communication des évaluations qui ont été faites et le bilan annuel d'activité. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci. Première remarque de fond. Ce serait une erreur de limiter l'intervention de la commune aux moyens mis à disposition des équipements dont vous parlez, l'Élan et le Tremplin. Vous avez cité des budgets de fonctionnement, c'est-à-dire des budgets permettant l'activité. Vous n'y ajoutez pas ce qui pourtant est essentiel, à savoir le budget correspondant aux personnels de ces équipements qui est loin d'être négligeable et qu'il faut, si l'on veut être complet, bien rappeler. Les chiffres de 5 000 et quelques euros que vous évoquez ne sont pas les chiffres réels. Je peux vous les donner. Bien sûr, les chiffres que je vous donne figureront dans notre compte rendu. Le budget primitif pour l'Élan était en 2019 de 12 893 €, réalisé à hauteur de 10 896,25 € durant l'année. En 2020, le budget a été augmenté, puisqu'il est passé de 12 893 € à 13 731 € avec un réalisé qui s'est maintenu à peu près dans les mêmes eaux, de 10 796,88 €.

Quant au Tremplin, nous avons prévu 12 344 € en 2019, avec un réalisé de 7 968 €, et le budget du Tremplin prévu en 2020 a augmenté à concurrence de 12 973 €. Nous avons réalisé 5 783,24 €, l'année 2020 étant bien évidemment une année à considérer comme totalement différente des précédentes, puisque ces équipements ont été fermés, comme vous le savez, une très grande partie de l'année pour des raisons liées à la crise sanitaire et sur lesquelles je n'ai pas besoin de m'étendre. Vous retrouverez tous ces chiffres dans le compte rendu.

J'insiste vraiment sur le fait qu'il serait erroné, donc injuste, pour tous nos agents qui, dans tous les secteurs, travaillent en direction de la jeunesse – et ils sont nombreux – de limiter aux chiffres par ailleurs inexacts que vous avez présentés de l'intervention de la commune. Je pense que l'on pourrait rajouter aux chiffres avancés l'importante subvention versée régulièrement, et toujours avec une belle relation avec nos partenaires à notre Maison des Jeunes et de la Culture. Il n'y a pas bien sûr que des jeunes qui bénéficient de la MJC, mais il y a beaucoup de jeunes qui bénéficient des activités de la MJC. Vous savez que ces activités sont financées à 90 % par une subvention communale, ce qui n'est pas rien non plus. Je vous remercie d'avoir posé cette question pour me permettre de rappeler cet élément que vous n'aviez pas jugé nécessaire de faire connaître dans votre question.

M. le Maire

Avant de nous séparer, je voulais vous dire que nous sommes entrés ce matin dans la quatrième semaine de fonctionnement de notre centre de vaccination. Ce centre de vaccination donne aujourd'hui, et je ne vois pas de raison qu'il n'en soit pas ainsi dans les jours et semaines qui viennent, entièrement satisfaction à l'ensemble de nos concitoyens et de ceux qui, venant d'autres communes et qui font appel à ces services, nous disent leur totale satisfaction devant la qualité de l'accueil, devant la fluidité du parcours entre l'attente très brève à l'arrivée, l'accueil rapidement mis en œuvre, l'attente également très brève de la vaccination, la vaccination en elle-même, et le temps de repos – 15 minutes pour la plupart de nos concitoyens, 30 minutes pour certains – qui suit le moment de vaccination.

Nous avons commencé dans la semaine du 26 avril par 170 à 175 vaccinations par jour. Le fonctionnement donnait tellement satisfaction que dès la première semaine, il a été possible d'augmenter ponctuellement d'une vingtaine, voire d'une trentaine de doses quotidiennes, le nombre de premiers vaccins inoculés à ceux qui se sont présentés. La semaine suivante, nous étions déjà au double, puisque nous sommes partis, en gros, sur 350 vaccins par jour en moyenne. La semaine dernière, nous avons fait plus du double, puisque non seulement nous avons maintenu le rythme moyen de base de 350 à 360 doses, mais nous avons réalisé, sur l'initiative de l'hôpital de Melun, de prolonger de nocturnes lundi et mardi dernier, ce qui a permis de dépasser largement les 500 vaccinations pour ces deux jours. Aujourd'hui, nous avons réalisé plus de 360 vaccinations.

J'en profite pour saluer l'efficacité d'un dispositif pourtant très délicat à mettre en œuvre, à savoir celui de la liste d'attente du matin en vue de pouvoir bénéficier le soir même d'une vaccination qui serait possible du fait de certaines doses qui s'avèrent être disponibles le soir même, soit parce qu'un flacon ayant été ouvert et chaque flacon contenant 7 doses, il reste 6, 5, 4, 3, 2 ou 1 dose, soit parce que des doses supplémentaires sont attribuées, ce qui a été le cas en fin de semaine dernière. Je ne crois pas faire erreur en disant que jeudi dernier, ce sont 12 personnes supplémentaires qui, ayant pris rendez-vous le matin, ont pu bénéficier d'une vaccination le soir même. Quand on sait que dorénavant, la vaccination s'étend... je ne dis pas « à l'ensemble de la population », mais à une part grandissante de la population adulte, nous voyons que la demande très forte, répétée, très déterminée qui était la mienne auprès des autorités préfectorales et sanitaires, a non seulement permis l'ouverture de ce centre, mais donner la démonstration pleine et entière que nous étions tout à fait fondés à la demander et que nous sommes suffisamment performants dans notre capacité à accompagner le centre hospitalier de Melun pour pouvoir ainsi offrir ce très bel équipement à l'ensemble de nos concitoyens et de ceux qui viendraient des communes voisines.

Un dernier message à propos de cette vaccination. Un immense merci aux bénévoles des quatre associations partenaires, les Restos du Cœur, le Don du Sang, Amitié-Entraide et Bénévolent votre, notre association de bénévoles au service des associations. Ces quatre associations se relaient chaque jour pour assurer l'accueil, le passage d'une étape à l'autre et la prise en charge du dernier moment, celui du quart d'heure ou de la demi-heure de repos. Cette contribution du monde associatif est exceptionnelle. Je veux donc la saluer dans son nombre et dans sa qualité. Je pense qu'il était absolument indispensable que ce soit dans le cadre d'une séance publique de notre Conseil Municipal que tous ces remerciements soient effectués.

Mon dernier mot sur les remerciements sera pour nos services. Je ne veux citer personne, parce que si je commence, je sais que j'en oublierai. Nos services ont été et restent absolument exceptionnels, comme ils le sont dans beaucoup des actions menées par notre commune, mais pour cette opération de vaccination, nos services démontrent leur capacité à être plus qu'à la hauteur des enjeux, à être adaptables, mobiles en réponse, en soutien, en appui et en action. Là aussi, je demande à notre directrice générale des services de relayer le salut de tous les élus de la commune à l'action menée dans ce cadre.

Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21 heures 10.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 14 juin 2022 à 19h30.



Combs la Ville

Le 07 mai 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/68-C

Modification de l'arrêté de création n°2015/39-C de la régie de recettes pour le point d'information jeunesse permettant l'ajout d'encaissement supplémentaire.

Décision 2021/69-C

Signature de convention de résiliation conventionnelle entre la commune et le domaine de Rouère pour le local situé 4 place de l'an 2000.

Décision 2021/70-C

Modification de l'arrêté de création n°2015/32-C de la régie de recettes pour le Tremplin 15-17 ans suite à l'ajout du fond de caisse.

Décision 2021/71-C

Signature d'une convention de prestations de services avec la MJC « L'Oreille Cassée » pour l'organisation d'ateliers d'éveil musical au Relais d'Assistants Maternels.

Décision 2021/72-C

Modification de la décision création n°2019/216-C de la régie d'avances pour le service Jeunesse suite à l'ajout du paiement sur Internet et d'achat en investissement.

Décision 2021/73-C

Signature d'un contrat de cession pour les interventions d'un comédien de l'association Les Petits Sables afin de répondre aux besoins de trois classes de l'école élémentaire de l'Orée du Bois de mars à juin 2021.

Décision 2021/74-C

Demande de subvention auprès de la direction départementale de cohésion sociale pour le financement partiel des ateliers sociolinguistiques (ASL) organisés par le centre d'activités sociales Trait d'Union.

Décision 2021/75-C

Demande de subvention auprès de la direction départementale pour le projet de restauration des mares forestières du Bois l'Evêque.

Décision 2021/76-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association Dessine-moi un chemin pour l'animation d'une conférence « Savoir écouter », le 15 octobre 2021, dans le cadre du café des parents.



Combs la Ville

Le 07 mai 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/77-C

Signature d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour le financement du programme d'investissement 2021-2026.

Décision 2021/78-C

Signature d'une autorisation d'occupation d'un logement communal de type T3 au bénéfice d'un agent communal.

Décision 2021/79-C

Signature d'une convention de prestations de services avec la société CMP pour la réalisation du guide de Combs-la-Ville.